

Dossier d'inscription

Bienvenue à l'école Saint-Georges

École Saint-Georges
8, rue de Pleumeur
22610 Pleubian
Téléhone : 02.96.22.91.04 - 06.30.78.84.07
Mail : eco22.st-georges.pleubian@e-c.bzh

Documents à fournir pour une inscription

École Saint-Georges – 8 rue de Pleumeur 22610 Pleubian
Mail : eco22.st-georges.pleubian@e-c.bzh Tél : 02.96.22.91.04 - 06.30.78.84.07

Pour une toute première inscription à l'école Saint-Georges de Pleubian, merci de nous fournir :

- Une photocopie du livret de famille ou une copie de l'extrait de naissance.
- Un document attestant que les vaccinations obligatoires sont faites (photocopie du carnet de vaccination) ou une attestation de contre-indication.
- Un certificat de radiation provenant de l'école précédente pour une inscription en cours de scolarité.
- Pour les enfants de parents divorcés, un document précisant l'exercice de l'autorité parentale et les conditions de garde.
- Le dossier comprenant les documents suivants : fiche de renseignements, fiche sanitaire, autorisations parentales, contrat de scolarisation.

Contrat de scolarisation

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le contrat de scolarisation entre :

L'école Catholique de l' École Saint-Georges de Pleubian
sous contrat d'association avec l'état

et

Monsieur et/ou Madame demeurant
à, représentant(s) légal(aux)
de(des) l'enfant(s)

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'(les) enfant(s)..... sera(ont) scolarisé(s) par le(s) parent(s) dans l'établissement catholique de Saint-Georges de Pleubian ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 - Obligations de l'école :

L'école Saint-Georges de Pleubian s'engage à scolariser l'(les) enfant(s) en classe de pour l'année scolaire 2019/2020 et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe dans le cadre du parcours d'apprentissages envisagé par l'enseignant.

L'école s'engage également à assurer une prestation de restauration (restaurant municipal), de garderie conformément à la demande des parents.

Article 3 - Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) :

- à respecter l'assiduité scolaire pour leur(s) enfant(s) en classe(s) de au cours de cette année scolaire 2019/2020.
- à respecter les propositions pédagogiques faites par l'équipe enseignante et l'enseignante de leur enfant,
- dans leurs relations avec les membres de la communauté éducative, à se tenir au strict suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s).

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, à savoir 18€ par enfant (gratuit pour le 3^{ème}) plus garderie (1€50 de 7h30 à 8h30 et 1€50 de 16h45 à 17h45, si dépassement 1€ de plus) et frais annexes en fonction des besoins (fournitures, prestations parascolaires diverses, fichiers,...), une caution de 10€ pour la location des livres et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement arrêté par l'école, ou par le chef d'établissement.

Article 4 - Assurances :

- Individuelle accident : l'établissement a souscrit un contrat d'assurance individuelle accident pour l'ensemble des élèves auprès de la Mutuelle Saint Christophe assurances. Ce contrat couvre les dommages corporels des enfants lorsqu'ils se blessent seuls.

Si vous souhaitez une attestation, il vous suffit de vous connecter sur le site internet : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents>

- Responsabilité civile : il est rappelé que les élèves sont responsables des dommages qu'ils occasionnent aux autres matériels ou corporels. Les familles doivent avoir souscrit une assurance responsabilité civile auprès de leur assureur (contrat habitation).

Article 5 - Rupture de contrat :

Les parents informent l'établissement de la non réinscription de leur enfant au plus tard pour le **1^{er} Juin 2020**.

L'établissement s'engage à respecter ce même délai (1^{er} juin 2020) pour informer les parents des modifications concernant la répartition pédagogique et la non réinscription de leur enfant pour une cause réelle et sérieuse.

Article 6 - Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris :

Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de(des) l'enfant(s), puis envoi d'un courrier qui attestera des motifs de cette rupture.

Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef d'établissement veillera à proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'(les) enfant(s).

<u>Date:</u>	<u>Date:</u>
<u>Signatures des parents :</u> précédées de la mention « Lu et approuvé »	<u>Signature du chef d'établissement :</u>

Fiche de renseignements

École Saint-Georges – 8 rue de Pleumeur 22610 Pleubian
Mail : eco22.st-georges.pleubian@e-c.bzh Tél : 02.96.22.91.04 - 06.30.78.84.07

<u>1. Enfant(s) scolarisé(s) à l'école :</u> 1er enfant Nom/prénom:..... Classe : Date de naissance : Lieu de naissance : 2ème enfant Nom/prénom:..... Classe : Date de naissance : Lieu de naissance : 3ème enfant Nom/prénom:..... Classe : Date de naissance : Lieu de naissance : 4ème enfant Nom/prénom:..... Classe : Date de naissance : Lieu de naissance :	<u>2. Les responsables de l'enfant :</u> <u>PARENT 1</u> Autorité parentale : OUI – NON Nom : Prénom : Adresse : Tél domicile : Tél portable : Adresse e-mail : Profession : Tél travail : <u>PARENT 2</u> Autorité parentale : OUI – NON Nom : Prénom : Adresse : Tél domicile : Tél portable : Adresse e-mail : Profession : Tél travail :
Si vous êtes séparés, divorcés, merci d'indiquer le mode de garde de l'enfant :	
<u>En cas d'accident ou de maladie, prévenir :</u> Tél : ou..... Tél : ou Tél :	

Je, soussigné(e) certifie l'exactitude des informations portées sur ce document.

Le à

Signature :

Fiche sanitaire

École Saint-Georges – 8 rue de Pleumeur 22610 Pleubian
 Mail : eco22.st-georges.pleubian@e-c.bzh Tél : 02.96.22.91.04 - 06.30.78.84.07

DELEGATIONS DE POUVOIR EN CAS D'URGENCE

Je, soussigné(e) (*nom, prénom*) : père-mère-tuteur légal demeurant à..... autorise Madame Julie LE GROUIEC, chef d'établissement de l'école Saint-Georges de Pleubian, ou en son absence la personne ayant sa délégation, à prendre, en cas d'urgence toutes décisions de transport, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale nécessitées par l'état de santé de mon(mes) enfant(s). Cette autorisation est valable en cas d'impossibilité, soit de me joindre (ou de joindre mon conjoint), soit d'obtenir l'avis de notre médecin de famille.

La présente autorisation vaut pour mes enfants :

..... né(e) le
 né(e) le
 né(e) le
 né(e) le

Dr..... Tél.....
 Fait à Le

Signatures des parents :

SANTE (merci de compléter le tableau ci-dessous)

Prénom de l'enfant	Problèmes éventuels (allergies*, asthme....) : <i>toute allergie fera l'objet d'un PAI (Plan d'Accueil Individualisé).</i>	Votre enfant doit-il porter en classe des lunettes, lentilles, prothèses auditives, prothèses dentaires...? Précisez	Autres renseignements que vous souhaitez porter à la connaissance de l'enseignante : suivi orthophoniste, psychologue...
.....			
.....			
.....			
.....			

A, le

Signature des parents :

Autorisations parentales

École Saint-Georges – 8 rue de Pleumeur 22610 Pleubian
Mail : eco22.st-georges.pleubian@e-c.bzh Tél : 02.96.22.91.04 - 06.30.78.84.07

Nom de la famille:

Prénom de l'enfant/ des enfants :

Je soussigné(e)

demeurant à :

Dans le cadre des activités scolaires, certaines autorisations sont nécessaires. Merci de cocher les permissions que vous accordez.

- **Photographies et films :**

autorise mon(mes) enfant(s) à être photographié(s) ou filmé(s) dans le cadre d'activités scolaires : école, presse, site internet,...

autorise, la diffusion de textes, de photographies, d'enregistrements sonores ou de créations de toute nature concernant mon(mes) enfant(s), dans un but strictement pédagogique et éducatif.

- **Sorties éducatives :**

autorise la/les enseignantes Madame MEVEL Joëlle, madame LE GUELLEC Véronique et madame DELLOITTE Sabrina à faire participer mon(mes) enfant(s) aux sorties éducatives organisées par l'école.

autorise mon(mes) enfant(s) à utiliser les moyens de transports collectifs lorsque les activités scolaires le nécessitent.

- **Préparation culinaire et goûters :**

autorise mon(mes) enfant(s) à manger les préparations culinaires élaborées en classe et les goûters d'anniversaire et bonbons apportés par les autres enfants.

- **Départ des enfants à la sortie de l'école :**

Nous ne pouvons laisser partir seul(e) votre enfant si vous ne nous l'avez pas autorisé. Nous devons être informé par écrit des personnes que vous autorisez à venir chercher votre (vos) enfant(s), même si cela est exceptionnel. Nous vous remercions par conséquent de bien vouloir remplir et signer l'autorisation qui suit.

Je, soussigné (nom, prénom) :

autorise mon(mes) enfant(s) à quitter seul la cour de l'école pour rentrer à la maison : (élèves en élémentaire du CP au CM2 seulement).

A midi : OUI – NON

à 16h30 : OUI – NON

Personnes pouvant venir chercher mon enfant à l'école :

Merci de compléter le tableau :

NOM – Prénom	Qualité	Numéro de téléphone

Pour faire valoir ces droits.

Fait à Le

Signatures des parents :